



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale
de l'aménagement,
du logement et de la nature

PRÉSENTATION

UNE ORGANISATION ET DES ACTIONS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU MIEUX VIVRE DANS LES TERRITOIRES

La DGALN élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de l'eau et de la biodiversité. Ces politiques ont toutes en commun d'être liées aux territoires et de faire appel à l'action des collectivités territoriales pour l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Dans ce cadre, la direction poursuit quatre grands objectifs : assurer la disponibilité et la qualité des ressources en eau, protéger les écosystèmes et la biodiversité, promouvoir et accélérer l'aménagement durable et garantir l'accès de la population à un parcours logement adapté.

La DGALN s'organise autour de deux directions, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la direction de l'eau et de la biodiversité, et de services chargés des questions transversales d'appui territorial, d'animation des services déconcentrés, de ressources humaines, de performance et de gestion des programmes budgétaires, de communication et de numérique. Elle élabore et met en œuvre douze politiques publiques, dont l'application effective est décentralisée à des degrés variables. Pour atteindre ses objectifs, elle cherche à accélérer la mise en œuvre de l'aménagement durable des territoires à travers la maîtrise de l'étalement urbain, la simplification et la hiérarchisation des normes pour une meilleure lisibilité et efficacité sur le terrain, ainsi que l'accompagnement et le suivi des territoires et des acteurs. Elle encourage les démarches d'innovation visant à garantir la sécurité et la résilience face aux

risques naturels et climatiques, préserver la biodiversité et réduire l'impact environnemental et énergétique. Elle vise l'accès à tous à un parcours de logement adapté, par la transparence et l'accès à l'information et par la protection des usagers les plus fragiles. Elle veille au développement de l'approche paysagère comme outil d'aménagement préalable à la planification et à la protection des territoires d'exception. Son action vise aussi à assurer la disponibilité et la qualité des ressources en eau pour les générations actuelles et futures. Elle a également à cœur de déployer des mesures permettant de réduire concrètement les pressions sur la biodiversité et de restaurer les écosystèmes dégradés.



UN FONDS VERT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

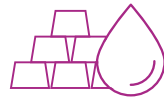
Depuis son lancement en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, est piloté par la DGALN.

Cet instrument budgétaire piloté par les services de l'État, distinct des dotations aux collectivités, permet aux Préfets d'accompagner les projets dans les territoires répondant aux **priorités de l'adaptation au changement climatique, d'amélioration du cadre de vie et de performance environnementale**. En 2025, il a permis de financer près de **5 300 projets répartis sur tout le territoire** (hexagone et outre-mer), de façon équilibrée entre zones urbaines et rurales et portant notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le recyclage foncier et la renaturation. Ces projets sont portés par les collectivités (bloc communal en particulier), mais aussi des associations et des entreprises.

Son originalité réside dans ses modalités de fonctionnement : **déconcentré à près de 100 %**, il s'adapte aux besoins de chaque territoire dans une logique de souplesse et de flexibilité, tout en permettant de sélectionner les projets permettant d'atteindre les objectifs des politiques publiques de l'État, dans une logique d'incitation et d'accompagnement des porteurs de projet.



Adaptation des usages
et des territoires
au changement climatique



Anticipation
des sécheresses

[GARANTIR]
LA QUALITÉ DE L'EAU
LA DISPONIBILITÉ ET UN PARTAGE
ÉQUILIBRÉ DES USAGES
DE LA RESSOURCE

**ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA QUALITÉ
DES RESSOURCES EN EAU**

Protection des captages
et qualité de l'eau

Petit et grand
cycle de l'eau

Sobriété foncière
et qualité des sols

Planification, urbanisme
et grands projets

Écoquartiers



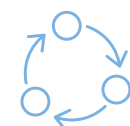
**[CONTRIBUER
À CONSTRUIRE]**
UN CADRE BÂTI
ET DE VIE DE
QUALITÉ, SAIN
ET SÛR



**[PRÉSERVER
ET PROMOUVOIR]**
LA QUALITÉ ET
LA DIVERSITÉ
DES PAYSAGES



[GARANTIR]
L'AMÉNAGEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES



[MAÎTRISER]
L'USAGE DE
L'ESPACE

**ACCÉLÉRER L'AMÉNAGEMENT DURABLE
ET L'ADAPTATION DES TERRITOIRES**

Sites classés

Adaptation au recul
du trait de côte

Patrimoine mondial et
paysages du quotidien

Recyclage des friches

LES **12**
**POLITIQUES
PUBLIQUES**
PORTÉES PAR
LA DGALN

Zones humides

Solutions fondées
sur la nature

Aires protégées



[PROTÉGER]
LES MILIEUX
MARINS FACE AUX
PRESSIONS EXERCÉES
PAR LES ACTIVITÉS

Espèces exotiques
envahissantes



[GÉRER ET PROTÉGER]
LES ESPACES NATURELS
(TERRESTRES,
LITTORAUX
ET MARINS)

Espèces protégées



**[PRÉSERVER
OU RESTAURER]**
L'ÉQUILIBRE
DES POPULATIONS
D'ESPÈCES ANIMALES
ET VÉGÉTALES

PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES

Gestion durable et
adaptation de la forêt

Lutte contre le trafic
d'espèces

Bien-être animal

Lutte contre
la vacance des logements



[ASSURER]
LA RÉGULATION
ET LA TRANSPARENCE
DU MARCHÉ DU
LOGEMENT

Adaptation
des logements au vieillissement
de la population



[GARANTIR]
L'ACCÈS AU
LOGEMENT



[AMÉLIORER]
LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
DES BÂTIMENTS

GARANTIR L'ACCÈS À UN PARCOURS LOGEMENT ADAPTÉ

Loyers
modérés

Logement social
et aides financières

Logements
de qualité

Performance et rénovation
énergétique des bâtiments

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La DGALN est responsable de quatre programmes pour des ressources totales de plus de 20 Md€.



837 M€
Le programme 380
« Fonds vert »



16,5 Md€
Le programme 109
« Aide à l'accès
au logement »



1,8 Md€
Le programme 135
« Urbanisme, territoires
et amélioration
de l'habitat »



375 M€
Le programme 113
« Paysages, eau et
biodiversité »



2,5 Md€
Ressources des
Agences de l'eau

Source : Loi de finances
initiale 2026

Elle rassemble près de 560 agents répartis dans deux directions opérationnelles, la direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP), la direction de l'eau de la biodiversité (DEB) et des services transverses chargés des questions transversales d'appui territorial, d'animation des services déconcentrés de l'État, de ressources humaines, de performance et de gestion des programmes budgétaires, de communication et de numérique. Une attention particulière est portée à la qualité de vie au travail des équipes : la mise en œuvre d'une offre RH au plus près des agents permet de garantir un cadre de travail serein et solidaire et de libérer les initiatives des agents.

La DGALN s'appuie sur plus de 12 000 agents en services déconcentrés et sur une cinquantaine d'opérateurs dans les différents domaines de son activité.

22
MILLIARDS D'EUROS
EN 2026

ÉCOSYSTÈME

DGALN

SERVICES DÉCONCENTRÉS

(DREAL, DDT(M) et DDPP)

AUTRES PARTENAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS OU PUBLICS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(Régions, EPCI, Départements, communes)

PARTIES PRENANTES

(Citoyens, associations, entreprises)

ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

(CSTB, ANRU, EPF, ANAH, ANCOLS, EPA, Parcs nationaux, Agences de l'eau, OFB, Conservatoire du littoral)

OPÉRATEURS

(ONF, Cerema, BRGM, Ademe, Ifremer, MNHM, IGN...)

DES MÉTHODES INNOVANTES ...

Notre spécificité : placer l'approche territoriale au cœur de nos actions, simplifier nos processus et réconcilier conception, déploiement et mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle territoriale pertinente.

Au quotidien, la DGALN s'appuie sur des méthodes innovantes, plus agiles et plus coopératives, pour amplifier son impact dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La mission numérique accompagne la construction et le déploiement de services publics numériques à enjeux dans le cadre des missions de la DGALN, en y allouant des ressources de façon dynamique. Elle diffuse également des pratiques et des outils de travail innovants, qui permettent

de valoriser et partager largement les données d'intérêt général à sa disposition.

Cette transformation numérique se concrétise par le suivi de l'impact des produits numériques de la DGALN et le développement de services publics numériques innovants d'État (30 en tout, dont 7 déployées nationalement), ainsi que par la publication et le référencement de ses jeux de données sur data.gouv.fr.



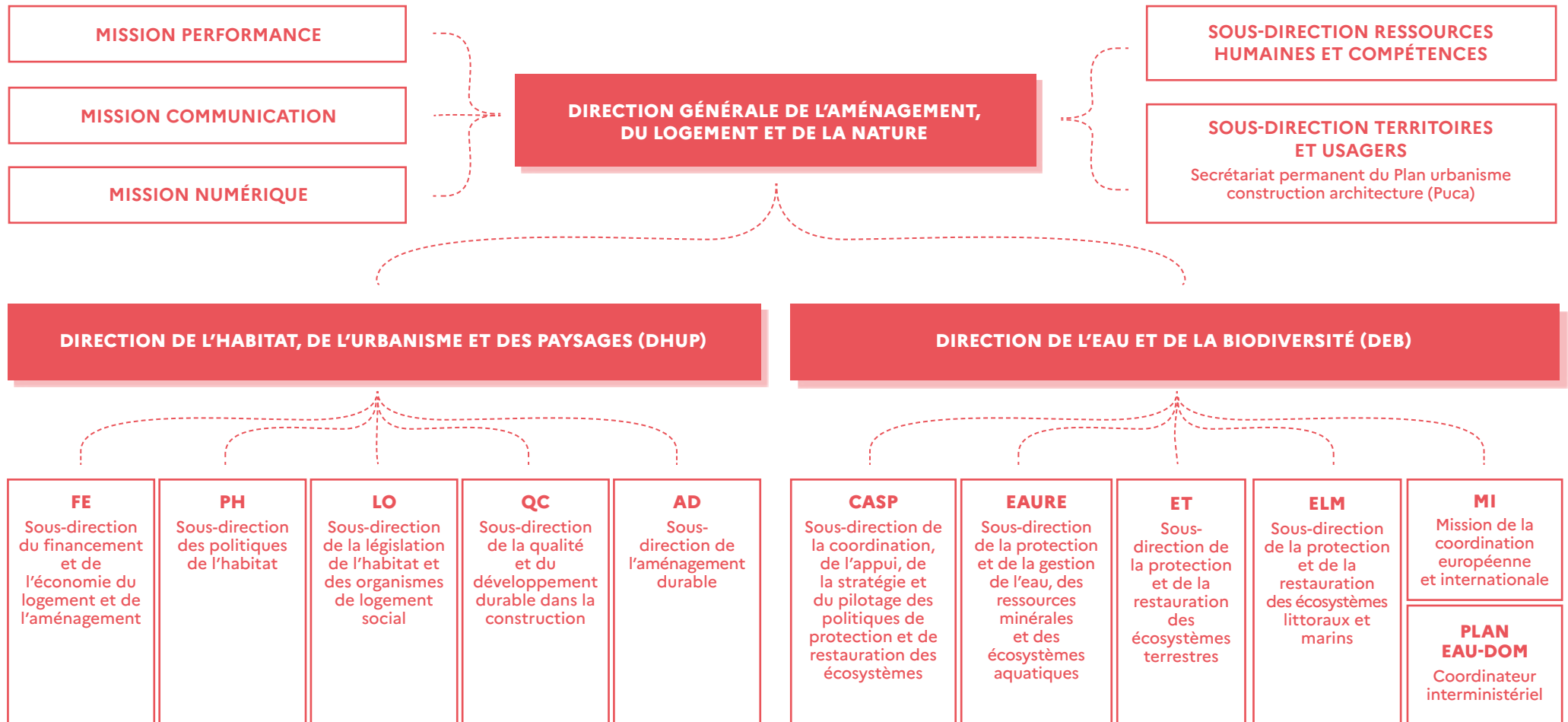
... AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES USAGERS

La sous-direction « Territoires et usagers », rattachée à la direction générale, est chargée d'animer la territorialisation des politiques publiques au travers de l'appui aux stratégies territoriales. Elle s'appuie notamment pour cela sur les services déconcentrés et les opérateurs de l'État, afin notamment de coordonner les offres d'appui et d'ingénierie territoriale pour l'atteinte des objectifs de politiques publiques ALN. Elle assure également le secrétariat permanent du Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et le lien avec les programmes de recherche-action. Elle appuie la création et l'animation des réseaux associant

services centraux, déconcentrés et parties prenantes et développe des outils d'appui à l'émergence de projets et de solutions dans les territoires (atelier des solutions, mode projet). Elle anime et élabore l'information sur les politiques publiques (« services après vote » pour accompagner la promulgation d'une loi, rendez-vous de décryptage ou documents d'information spécialisée). Enfin, elle assure l'animation et le pilotage de projets thématiques transverses en lien avec l'adaptation au changement climatique dans les territoires vulnérables (recul du trait de côte, montagnes, ruralités) ou émergents (directive sols).



ORGANIGRAMME DGALN



En savoir plus sur la DGALN




DGALN
Eau, Biodiversité, Paysage




DGALN
Habitat, Urbanisme, Rénovation